

La multiplication des ondes électromagnétiques : un problème majeur de santé publique



Le compteur **LINKY**
en cours d'installation
sur tout le territoire,

s'ajoutera aux autres compteurs communicants
à télé-relève pour le gaz et pour l'eau
déjà installés ou prévus.

Quelles sont les conséquences ?

→ **Augmentation de la pollution électromagnétique environnementale** : pour transmettre les données de consommation, utilisation de la technologie du CPL (courant porteur en ligne) **24h/24, en kiloHertz (60 kHz à 100 kHz)**, bande de fréquence supérieure à celle utilisée quelques secondes 1 fois par jour et en Hertz (175 Hz) pour le passage HC/HP dans nos domiciles. En plus de la circulation des flux des portables (sms, internet) et des technologies existantes, ce fonctionnement du compteur électrique Linky nécessite un ajout d'antennes supplémentaires, de concentrateurs et de répartiteurs dans notre environnement privé, public et professionnel pour relever les consommations de chacun de nos appareils électriques : les travaux et la pose de ces compteurs ont déjà commencé dans les villes et communes.

→ **Danger omniprésent pour notre santé et celle de nos enfants** : les ondes électromagnétiques artificielles sont classées potentiellement cancérogènes depuis 2011 par l'OMS. Elles génèrent un stress cellulaire oxydatif et déclenchent divers troubles avérés : maux de tête, vertiges, malaises, acouphènes, insomnies, troubles cardiaques, dermatoses, problèmes ORL, articulaires, musculaires, troubles de la concentration, pertes de mémoire... Les compteurs communicants sont en cours de démontage en Californie et au Canada pour des raisons sanitaires.

→ **Augmentation de nos factures, en raison du changement des grilles tarifaires** (comptage en kVa au lieu de kWh) **et de la durée de vie plus courte du compteur** : comme le Linky, ultra sensible, n'a aucune marge de tolérance contrairement à nos compteurs actuels et disjoncte si trop d'appareils sont en marche, ENEDIS (ex-ERDF) propose un changement d'abonnement avec le module ERL (Émetteur Radio Linky) pour des offres supplémentaires. Ce type de compteur, jugé non rentable, a été refusé par l'Allemagne (sauf pour les grandes entreprises), l'Autriche, la Belgique, le Portugal, la Lituanie.

→ **Risques d'incendies ; pannes et détérioration des appareils électriques** liées aux interférences entre les disjoncteurs et aux radiofréquences en kHz du CPL, incompatibles avec notre réseau électrique domestique de 50 Hz non blindé. Ces problèmes ne sont pris en charge ni par ENEDIS, ni par les assurances.

→ **Surveillance de nos activités et de nos absences, coupure à distance** : sur les périodes de forte demande électrique (lissage de la consommation) et si retard de paiement.

→ **Piratage de nos compteurs** : depuis août 2016, tous les réseaux de distribution d'électricité peuvent communiquer nos données personnelles à un tiers mandaté (voir Code de l'Énergie et Big Data).

→ **Technologie vulnérable aux cyberattaques et au cyberterrorisme** : pannes et black-out.

**De plus en plus de citoyens, de villes et de communes
refusent les compteurs communicants**
Informations sur le site : <http://refus.linky.gazpar.free.fr>